



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**INFO-NEIGE : LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR LE
STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE.**

L'Île-Perrot, le 14 novembre 2017 – Bien que le stationnement de nuit en bordure de rue soit interdit du 15 novembre au 1^{er} avril, entre 0 h et 7 h, la Ville de L'Île-Perrot le permettra à certaines conditions au cours de l'hiver 2017-2018.

La ligne téléphonique 514 453-1664 a été créée. Ainsi, chaque jour, dès 17 h, le message de cette ligne téléphonique sera mis à jour afin d'indiquer aux citoyens si le stationnement est interdit ou toléré à compter de minuit le même jour. Ce même message sera disponible également sur le site Web de la Ville.

La décision de permettre le stationnement ou de l'interdire dépendra des conditions climatiques et des opérations de déneigement prévues par le Service des travaux publics.

Il est de la responsabilité de tout propriétaire de véhicule de consulter l'avis avant de laisser sa voiture stationnée pendant la période visée.

– 30 –

Source : Élisabeth Guilbault
Directrice des communications
Ville de L'Île-Perrot
514 453-1751, poste 327
eguilbault@ile-perrot.qc.ca